

---

Décret, sur la motion de Ducos, annulant l'arrêté du département des Landes et renvoyant le plan joint au dit arrêté au comité de division, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Décret, sur la motion de Ducos, annulant l'arrêté du département des Landes et renvoyant le plan joint au dit arrêté au comité de division, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 609;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_35287\\_t1\\_0609\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35287_t1_0609_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

à l'instant; ils appuient au surplus le renvoi au Comité (1).

« Sur quoi la Convention nationale décrète que l'arrêté du département des Landes, du 27 nivôse, est annulé, et renvoie au comité de division le plan joint audit arrêté.

« Charge le ministre de l'intérieur d'expédier sans délai le présent décret au directoire du département des Landes » (2).

### 34

[SIMON]. L'agent national provisoire près le district de Chambéry et le comité de surveillance et révolutionnaire de cette commune annoncent qu'ils envoient au creuset national 1,122 marcs d'argenterie provenant d'un ci-devant marquis émigré. L'agent national informe en même-temps la Convention que le représentant du peuple Albitte frappe la superstition avec autant de vigueur que de succès, et que le marteau révolutionnaire dirigé par ses mains fait disparaître les restes du fanatisme et de la féodalité (3). (*Applaudissements.*)

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Chambéry, 17 pluv. II] (5)

« Citoyen président,

Je t'annonce que je viens de découvrir environ 1122 marcs d'argenterie, d'un de nos émigrés. Voici encore une nouvelle destination pour le creuset national. Je suis encore à la piste d'autres trésors d'émigrés, et dans peu, j'espère en rendre raison.

Le représentant du peuple Albitte, par trois arrêtés énergiques, vient de purifier ce département de tout ce qui y contrastait encore avec les principes du républicanisme. Le marteau révolutionnaire, dirigé par ses mains vigoureuses, vient d'y exterminer à la fois tous les restes dégoûtants et du despotisme féodal et du fanatisme. Nous n'avons sérieusement plus de prêtres. Aussitôt qu'ils se sont vus prêts à être frappés, ils se sont hâtés de renoncer au métier de l'erreur et de l'imposture. Ce mouvement heureux s'est fait en deux jours, et sans secousse. O jouissance délicieuse! Nous n'avons actuellement d'autre temple que celui de la nature, d'autre divinité que la fière et sainte Liberté, et le sol où repose le Mont-Blanc sera éternellement pur comme le front auguste qu'il élève dans les cieux. Vive la République! Vive la Montagne! S. et F. ».

MOREL (*agent. nat.*).

(1) *J. Sablier*, n° 1137.

(2) P.V., XXXI, 206. Décret n° 7986. Reproduit dans *M.U.*, XXXVI, 407; *Débats*, n° 511, p. 342; *Audit. nat.*, n° 509; *Mess. soir*, n° 544; *J. Lois*, n° 503. Mention dans *Rép.*, n° 55; *J. Fr.*, n° 507; *J. Matin*, n° 552.

(3) P.V., XXXI, 205.

(4) B<sup>in</sup>, 28 pluv.

(5) C 291, pl. 925, p. 3, 4. Mention dans *J. Perlet*, n° 509; *Batave*, n° 364; *Ann. patr.*, n° 408; *Débats*, n° 511, p. 347; *J. Lois*, n° 503; *F.S.P.*, n° 225; *M.U.*, XXXVI, 397; *C. Eg.*, n° 544; *J. Sablier*, n° 1138; *J. Fr.*, n° 507; *Audit. nat.*, n° 508; *J. Matin*, n° 552; *Mess. soir*, n° 544.

[Chambéry, 18 pluv. II].

« Citoyens Représentants,

Avec un œil vigilant on parvient toujours à conserver ce que nos ennemis voulaient enlever à la République. Nous venons enfin de découvrir environ mille marcs d'argent qui composaient la vaisselle du ci-devant marquis de Coudrée, officier au service du tyran sarde, et qui avait été enfouie dans la terre dans le courant de sept. 1792 (vieux style). C'est autant à l'activité de l'agent national du district qu'à notre zèle, que nous devons cette petite découverte. Nous vous avisons qu'elle est déposée dans la caisse du district, et qu'elle ne tardera pas d'aller dans le creuset national. Vive la République. »

C. VERDET (*présid. du C. révol.*),  
WJLLEMENT (*secrét.*).

### 35

L'administration du district de Montélimar adresse à la Convention le brevet de retraite de Pierre Bernardin Lhermuzière, et son désistement de la pension de 442 l. y attachée, ainsi que des arrérages, en faveur de la République : elle joint en même-temps l'abandon fait par ce citoyen d'une rente de 22 l. 13 s.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (1).

### 36

L'administrateur provisoire des domaines nationaux annonce que, suivant les renseignements qui lui sont parvenus dans le cours de la seconde décade de pluviôse, les ventes d'immeubles d'émigrés se sont élevées dans 135 districts à 17,052,246 l. 19 s. 4 d. sur l'estimation de 8,408,501 l. 18 s. 2 d., et ont excédé de 8,643,745 l. 1 s. 2 d. le montant de cette estimation : en rapprochant ce résultat de celui des états déjà fournis, il annonce que les ventes ont déjà produit 103,996,145 l. et qu'elles excèdent de 51,422,391 l. 5 s. l'estimation des biens qui en font l'objet. L'administrateur observe que le département de l'Isère s'est particulièrement distingué par l'activité de ces ventes.

Insertion au bulletin de la lettre, et mention honorable du département de l'Isère (2).

[Paris, 22 pluv. II] (3)

Citoyen président,

Suivant les notes sommaires qui me sont parvenues dans le cours de la seconde décade de

(1) P.V., XXXI, 205. B<sup>in</sup>, 24 pluv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>). Mention dans *J. Sablier*, n° 1137.

(2) P.V., XXXI, 205, 206.

(3) B<sup>in</sup>, 24 pluv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); *Mon.*, XIX, 461; *M.U.*, XXXVI, 393; *Débats*, n° 511, p. 342; *J. Mont.*, n° 92; *J. Paris*, n° 409; *J. Matin*, n° 552; *F.S.P.*, n° 225; *C. univ.*, 26 pluv.; *Rép.*, n° 55; *Ann. patr.*, n° 408; *Audit. nat.*, n° 508. Mention dans *J. Perlet*, n° 509; *J. Fr.*, n° 507; *J. Sablier*, n° 1137; *J. Lois*, n° 504; *Mess. soir*, n° 544.